



PV ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS
DU 27 JANVIER 2015
AU RESTAURANT DE LA PLACE
À MALLERAY À 20h00

Présents (comité): Vincent Brêchet, Madeleine Brêchet, Marco Severino, Patricia Schaller, Claude Devanthery, Roland Zbinden, Sébastien Zbinden, Jacques Schnyder, Flaviano Arzenton et Marina Bolgiani.



Assemblée des présidents
 27 janvier 2016 Restaurant de la Place à Malleray

Liste présences

Club	Nom	Signature
1 VBC Val Terbi	Richtberger Daniël	
2 Sixième Set	Spidiger Jor	
3 Sport-Gym Courtételle		
4 Volley Espoirs Biel	Beni Rieder	
5 Gym-Sport Porrentruy		
6 Volleyboys Bienne	Severino	
7 BMV 92	Schnyder Jacques	
8 SMG Bienne	Excusé	
9 FSG Courfaivre	LOUIS GONZALEZ	
10 VB Péry		
11 FSG Le Cornet Crémines	Lucie Baumann	
12 VBC Delémont	Excusé	
13 VBC Develler		
14 FS Glovelier		
15 Montfaucon Gym Sport	Excusé	
16 VBC Moutier	Severet René	
17 VBC Nidau	Bühler Ruedi	
18 VBC Porrentruy	Serpe Juhn	
19 CV Rossemaison	Richtberger N.	
20 VBC La Suze		
21 VBC Tramelan		
22 VBC La Vendline		
23 VFM	Thomson Jorben	

Après les salutations d'usage, le président de SVRJS, Vincent Brêchet, rappelle que cette assemblée, si elle n'a pas de pouvoir décisionnel, permet de faire le point sur divers problèmes dans le cadre du fonctionnement de notre association. Les avis exprimés permettront de préparer la saison future et au besoin adapter les règlements de compétition qui sont du ressort du comité.

1. Programmation du calendrier

L'essai de l'ouverture de la programmation sur une plus longue durée (au-travers des vacances) a posé des problèmes aussi bien aux équipes qu'à la programmation de l'arbitrage. On en reviendra à une plage raccourcie pour la confection du calendrier.

Pour les super samedis, il faut absolument programmer les matches à 2 arbitres de façon consécutive de sorte d'économiser les arbitres à disposition qui ne sont pas nombreux ces jours-là. Les clubs ont fait, sur demande du convocateur, les changements nécessaires.

Reste le problème que le nombre d'arbitres est insuffisant (48) et le quota a passé ainsi de 18 à 23 matches. On en est arrivé à un point de rupture et si, pour le cours qui sera organisé en avril, le nombre de candidats inscrits est insuffisant, le fonctionnement du prochain championnat pourrait être remis en cause. Présidents cherchez des candidats !

Vincent Brêchet répond à ceux qui disent que les exigences pour l'obtention de la qualification d'arbitre sont trop élevées. Si on veut des arbitres qui soient prêts à affronter les pressions des joueurs, des coaches ou des spectateurs, le niveau de préparation n'est jamais trop exigeant. Il demande que les autres acteurs des matches de volley fassent preuve de tolérance et de compréhension envers les nouveaux arbitres. Serge Jubin dit que dans son club, les arbitres sont entourés et qu'il a un responsable des arbitres prêt à soutenir ceux-ci. Dans les petits clubs les arbitres sont quasiment les seules personnes rétribuées. Quant aux amendes, c'est bien la chose que chaque arbitre peut éviter en répondant à ses convocations, en arrivant à l'heure, en ayant sa licence avec soi et en renvoyant ses feuilles de match dans les délais.

Claude Devanthéry dit qu'il faut arrêter de donner une image négative de la fonction d'arbitre. Elle peut être gratifiante et elle est indispensable au fonctionnement du championnat. Qu'il soit débutant ou expérimenté l'arbitre doit être respecté. L'arbitre fait partie de la famille du volley comme tous les autres acteurs.

Vincent Brêchet dit qu'on n'en est pas à la première crise de manque d'arbitres et que par le passé on avait brandi la menace d'exclusion d'équipes (art 15 du RG). Il espère que les clubs feront le nécessaire pour que cet article ne soit pas utilisé la saison prochaine.

L'idée de mettre un seul arbitre ou faire arbitrer par les membres des clubs ne résoudra rien, car le nombre de quotas requis diminuera d'autant.

2. Championnats juniors 2016-2017 (nouveau mode imposé par Swiss Volley)

Claude Devanthéry présente le nouveau concept des championnats juniors mis en place par Swiss Volley, ceci pour une durée de 3 ans. Ce mode n'est pas négociable et c'est aux régions d'adapter leur championnat pour coller à ce nouveau mode de fonctionnement.

Genèse et objectifs:

- La formule actuelle est démotivante car il y a de grosses différences de niveau.
- Proposer plusieurs tournois (3) aux meilleures équipes.
- Augmenter le niveau du tournoi final.
- Séparer les titres de champions régionaux et nationaux.

Description du concept:

CCHS en 3 phases

- 1^{er} tournoi sur 2 lieux par sexe (16 équipes: 4 groupes de 4) => un dimanche.
- 2^e tournoi sur 1 lieu par sexe (8 équipes: 2 groupes de 4) => un dimanche.
- 3^e tournoi sur un lieu (Final Four: 4 équipes / ½ finales le samedi, finales le dimanche => 2 matches/équipe).
- Les régions doivent annoncer leur candidat jusqu'à fin janvier (30.01.2017).

- Principe : catégories M15, M17, M19 et M23 les mêmes jours (19.02.17, 2.04.17 et 29/30.04.17).

Constats et problèmes:

- Impossibilité de faire jouer des filles dans plusieurs catégories (en tout cas pour tournois organisés par Swiss Volles (toutes les catégories aux mêmes dates).
- Possibilité de le faire évt. au niveau du championnat régional.
- Décider d'un mode de qualification, au niveau régional (cf. M23 actuellement ou championnat « normal » avec choix du qualifié au 28.01, tournoi qualificatif ?
- Le champion régional ne sera pas forcément le qualifié aux CCHS.
- Coûts engendrés (150 CHF/ participant au Final Four ? / Autres tournois pas encore défini).

Discussion

Pour Serge Jubin les premiers tournois qui n'ont rien à voir avec des finales suisses seront démotivants pour les équipes des petites régions car le vrai tournoi final « suisse » ne sera accessible que pour les grands clubs.

Il se dit profondément déçu de Swiss Volley qui nous a fait accepter une forte augmentation du prix des licences et il ne voit pour l'instant aucune retombée positive pour la promotion de la formation dans les régions.

Selon Claude Devanthery, pour que la région soit représentée par une équipe compétitive, il faudrait envisager la collaboration entre les clubs en faisant des échanges avec leurs meilleurs joueurs (attention pas plus de 3 doubles licences par équipe). On devrait attribuer ce genre de « sélection » à 4 clubs différents On pourrait intégrer les équipes ainsi formées dans les championnats élites comme pour les DM 23 actuelles.

Qui décidera de la formule du championnat ?

Le comité ne va pas prendre sa décision sans tenir en compte des remarques et souhaits des clubs concernés par les équipes juniors.

Les responsables des équipes concernées se retrouveront le samedi matin du 13 février (convocation suivra (Claude Devanthery)).

3. Discussion générale

Déplacements de matches

Les présidents de Val Terbi et Moutier s'insurgent contre la nouvelle norme pour les déplacements de match : 10 jours avant ou 10 jours après la date initiale.

Si les clubs sont d'accord de fixer des matches en dehors de ces plages en respectant la limite des tours, pourquoi les en empêcher ?

Pour une équité sportive, pour ne pas empiler tous les matches en fin de championnat.

Les trop nombreux déplacements posaient déjà problème et les frais administratifs avaient été fortement augmentés sans résultat. Cette première partie de saison a par contre vu le nombre de changements diminuer de plus de la moitié (14 au lieu de 31). Le nombre de forfaits induits par cette mesure a-t-il explosé ? Non, puisqu'il n'y en a eu qu'un, le VBC Moutier qui a perdu contre le VBC Porrentruy. René Seuret clame bien fort que ce match n'a pas pu avoir lieu ceci uniquement par la faute de cette mesure.

Quand Daniel Röthlisberger (VBC Val Terbi) dit qu'il viendra à l'AD avec une proposition de modification de ce règlement, il lui est répondu que ce n'est pas à cette instance de prendre une telle décision. C'est le comité qui élabore le règlement de compétition et que c'est lors de

la présente assemblée que ce comité prend les avis des clubs. C'est d'ailleurs lors de l'assemblée de l'année passée que la demande de restreindre les possibilités de changement de match avait été demandée par les présidents. Cette demande donnait une plage de 8 jours avant et après. Le comité l'ayant trouvé trop restrictive, a décidé de l'étendre à 10 jours. Dans les faits c'est même 15 jours qui est la norme appliquée.

Le calendrier est à disposition assez tôt et les joueurs peuvent planifier leur agenda et ce n'est pas parce les deux meilleurs joueurs sont indisponibles qu'il y a lieu de demander un déplacement de match. Si une salle est indisponible on peut également trouver un arrangement avec une autre société locale ou un autre club.

Vincent Brêchet qui veut en finir avec ce sujet propose une votation consultative. Tous les présidents saufs deux, sont pour le maintien de cette formule.

Marco Severino fait remarquer que la région a des soucis plus importants que les déplacements de match : l'érosion qui se poursuit chez les garçons a tendance à se propager chez les filles : nette diminution des équipes juniors.

Roland Zbinden répond à une question concernant la fin des championnats. Swiss Volley impose une date fixe qui varie selon la date de la fête de Pâques.

Fin de la séance 22h00

La secrétaire : Madeleine Brêchet